



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

BULLETIN

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

VOLUME 28, NUMÉROS 1-2 QUÉBEC, AVRIL 1999



BURNING OF THE HOUSES OF ASSEMBLY, AT MONTREAL.—(SEE PAGE 326.)

L'incendie de l'Hôtel du Parlement (marché Sainte-Anne) à Montréal,
le 25 avril 1849.

(Source: *The Illustrated London News*, May 19, 1849, p. 313)

Brèves

2

L'incendie de l'Hôtel du Parlement

J.J. Bell

3

Le développement des services d'information et d'études parlementaires: questions préalables

William H. Robinson

10

Le fauteuil du Président

Gaston Deschênes

14

Les incunables de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Jean-Luc Fortin

18

BRÈVES

- Décès d'anciens parlementaires: le 15 janvier 1999, M. Vincent-F. Chagnon (député libéral de Lévis, de 1973 à 1976); le 8 février 1999, Mme Denise Leblanc (députée du Parti québécois des Îles-de-la-Madeleine, de 1976 à 1985); le 4 mars 1999, Dr Philippe Demers (député de l'Union nationale dans Saint-Maurice, de 1966 à 1973) et le 11 mars 1999, Dr Camille Laurin (député du Parti québécois dans Bourget, de 1970 à 1973, de 1976 à 1984 et de 1994 à 1998).
- Ouverture de la première session de la 36^e Législature, le 2 mars 1999.
- M. Jean-Pierre Charbonneau, député de Borduas, est réélu Président de l'Assemblée nationale. Pour la première fois au Québec, le Président est élu au suffrage secret de tous les parlementaires.
- MM. Raymond Brouillet et Claude Pinard sont réélus vice-présidents de l'Assemblée nationale. Une modification à la *Loi sur l'Assemblée nationale* prévoit maintenant trois vice-présidents, dont un provenant des rangs de l'Opposition. C'est M. Michel Bissonnet, député libéral de Jeanne-Mance, qui a été élu vice-président.
- Décès, le 10 avril 1999, du Directeur général des élections, M. Jacques Girard. M. Girard avait été nommé par l'Assemblée nationale en juin 1998.
- Le 12 avril 1999, M. François Côté, secrétaire adjoint aux affaires administratives à l'Assemblée nationale, devient secrétaire adjoint au Sommet du Québec et de la Jeunesse, au ministère du Conseil exécutif.
- Le 23 avril 1999, M. Jean Jolin est nommé Directeur général des élections pour une durée maximale de six mois.

L'index du *Journal des débats* de la deuxième session de la 35^e Législature (1996-1998), réalisé à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, sera publié et distribué vers la fin d'avril. Les tables comporteront deux volumes et environ 1000 pages. Cela en fera les tables les plus volumineuses de l'histoire de la publication dont la première date de 1963.

L'INCENDIE DE L'HÔTEL DU PARLEMENT EN 1849

J.-J. BELL, M.A

Il existe quelques descriptions des événements qui ont conduit à l'incendie de l'Hôtel du Parlement à Montréal, en 1849. Le texte qui suit est peu connu. Il a été publié en 1903, à Toronto, dans le Canadian Magazine (vol. XX, no 6, April 1903, p. 501-507). La traduction est de Marie Auger, du Service de la reconstitution des débats.

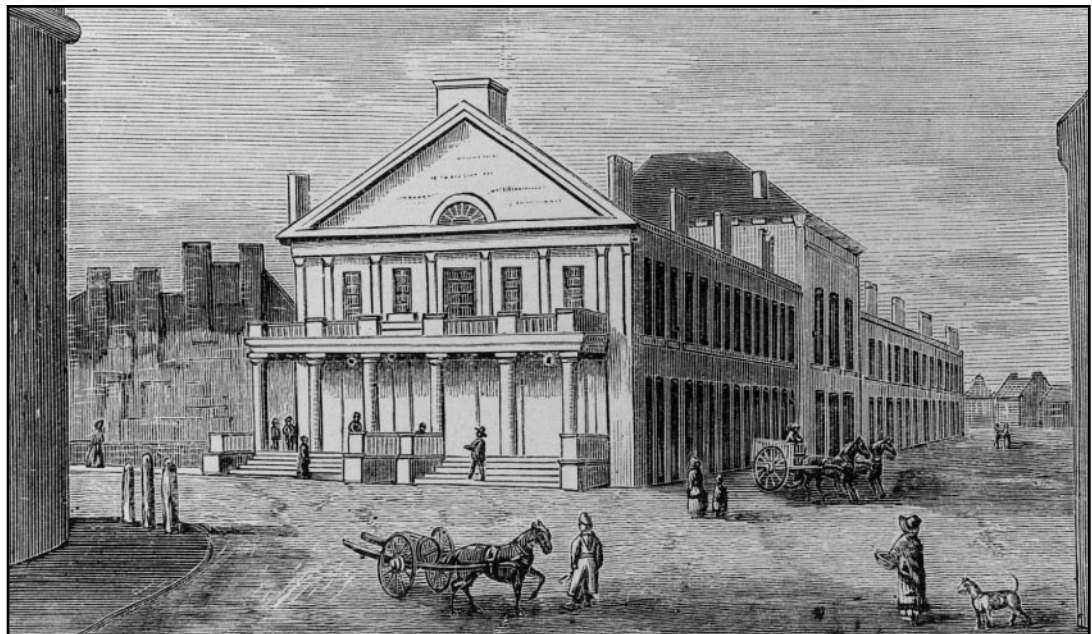
La marche du progrès à Montréal a conduit dernièrement à la démolition du marché Sainte-Anne, un des points de repère de la ville. Sa disparition nous rappelle que son emplacement a été le théâtre de l'un des événements les plus passionnants de l'histoire du Canada.

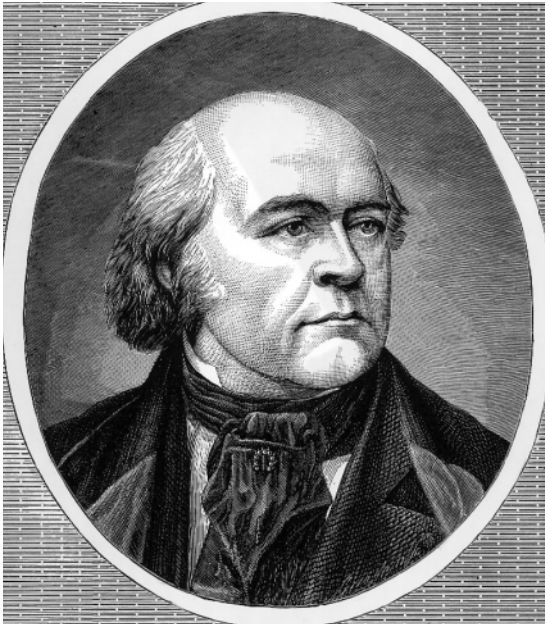
Au moment de l'union du Haut et du Bas-Canada, en 1841, Kingston, qui avait été la capitale du Haut-Canada, devint le siège du gouvernement des provinces unies. Trois ans plus tard, c'est à la ville de Montréal que revint cet honneur. On la considérait plus appropriée, compte tenu de son importance commerciale, des moyens de transport de l'époque, étant située loin de la frontière

mais assez près de la ligne de démarcation qui séparait les provinces auparavant. Montréal serait sûrement encore aujourd'hui la capitale du Canada si des émeutiers n'avaient pas incendié l'Hôtel du Parlement, en 1849, événement qui déshonora la ville.

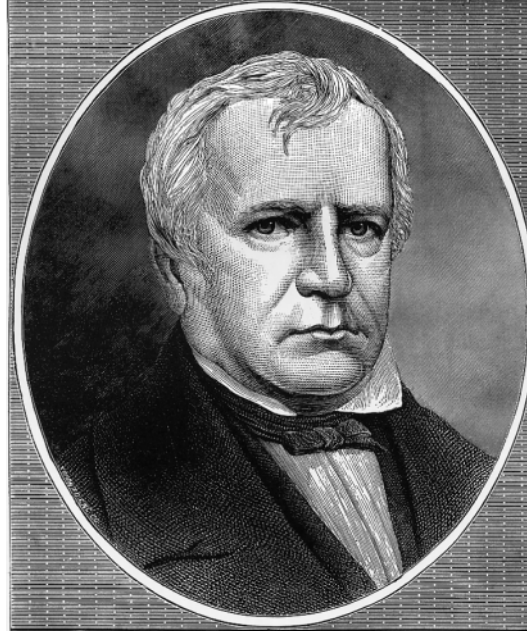
La rébellion de 1837-1838 avait causé des pertes matérielles considérables à un grand nombre de citoyens des deux provinces. Une demande d'indemnisation fut faite et, en 1845, alors que lord Cathcart était gouverneur général, sir Allan McNab, un membre éminent du gouvernement Draper, présenta et déposa en Chambre un bill pour indemniser ceux qui avaient subi des pertes dans le Haut-Canada.

Le marché Sainte-Anne, où
siégeait le Parlement à Montréal
(Source: *The Montreal Daily Star -
Carnival number,*
janvier-février 1887).





Lord Elgin
(Source: DENT, John Charles, *The Last Forty Years: Canada since the Union of 1841*, Vol. II).



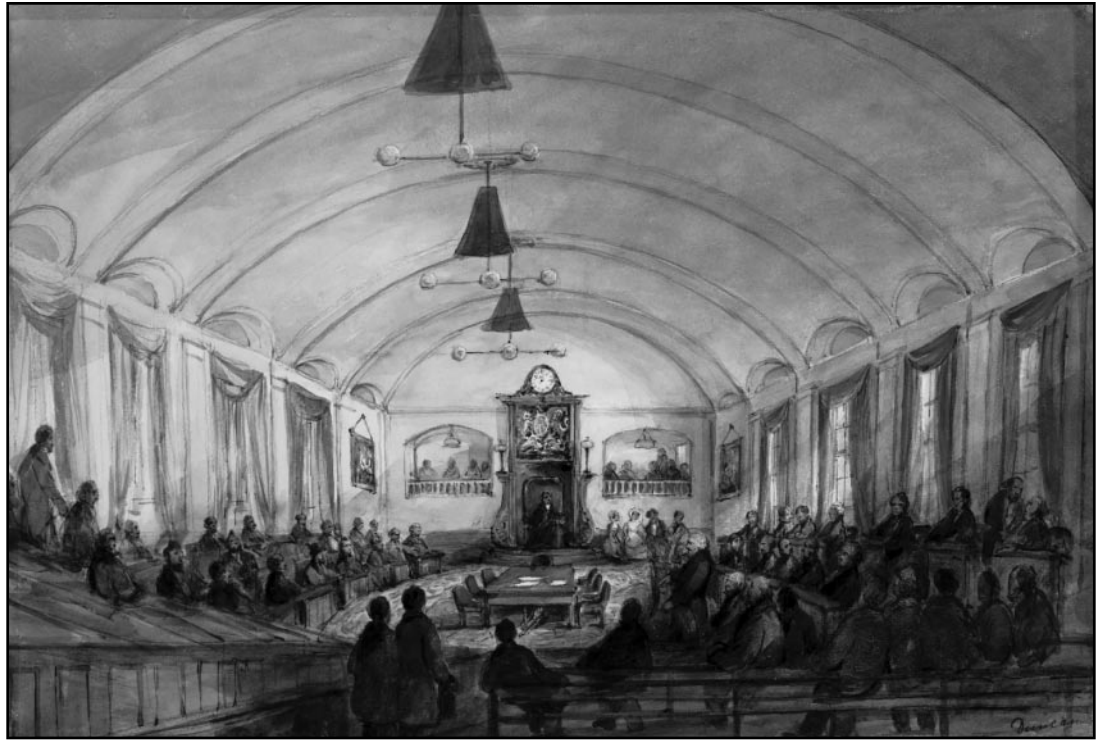
Louis-Hippolyte La Fontaine
(Source: DENT, John Charles, *The Last Forty Years: Canada since the Union of 1841*, Vol. I).

Le Bas-Canada était exclu parce que les tories alors au pouvoir, qui s'attribuaient le titre de «loyalistes», soutenaient que les Canadiens français étaient tous des rebelles. La demande d'une même compensation de la part du Bas-Canada devint si pressante qu'on institua une commission d'enquête. Malgré une réclamation de 250 000 \$, la commission conclut que 100 000 £ compenserait pour les pertes subies. Pour satisfaire à la demande, le gouvernement Draper (tory) dégagea 10 000 £. Un tollé s'éleva aussitôt dans les deux provinces: dans le Bas-Canada, parce que l'octroi d'un si petit montant était ridicule; dans le Haut-Canada, parce qu'on se proposait d'indemniser des rebelles.

Pendant cette crise, il y eut un changement de gouvernement en Angleterre. Lord Cathcart fut rappelé à Londres et lord Elgin fut envoyé au Canada comme gouverneur général. Peu de temps après son arrivée, en 1847, des élections générales eurent lieu; le gouvernement conservateur fut défait et le parti réformiste prit le pouvoir. L'influence canadienne-française était forte

et, le gouvernement Draper ayant fait une promesse virtuelle d'agir, le nouveau gouvernement se sentit obligé de faire de même, d'autant plus que l'Assemblée législative avait envoyé un message au gouverneur général, lui demandant que des dispositions soient prises pour indemniser les citoyens du Bas-Canada pour les pertes subies. De nombreuses résolutions établissant les faits furent présentées en Chambre par M. La Fontaine, le leader francophone [des réformistes et premier ministre], et un projet de loi inspiré des événements et intitulé *Loi sur l'indemnisation des personnes qui ont subi des pertes pendant la rébellion de 1837-1838 au Bas-Canada* fut déposé. Il stipulait que ceux qui avaient été reconnus coupables de trahison ou qui avaient été bannis n'avaient pas droit à l'indemnité. Cinq commissaires furent nommés pour voir à l'application de la loi et un montant de 100 000 £ fut mis de côté pour payer les indemnités.

L'opposition fit tout ce qu'elle put pour que le projet de loi soit rejeté. Son cri de ralliement était: «Pas un sou aux rebelles.» Ils



La salle de l'Assemblée législative, dans l'édifice du marché Sainte-Anne, à Montréal, vers 1848.
(Source: James Duncan, Musée des Beaux-Arts du Canada, Ottawa)

signalèrent que seuls les «habitants loyaux» avaient reçu une indemnité, dans le Haut-Canada, tandis que des personnes déloyales auraient leur part, dans le Bas-Canada, à moins d'avoir été condamnées ou bannies. L'honorable W. H. Blake, solliciteur général du Haut-Canada et père de l'honorable Edward Blake, fit un discours enflammé en faveur du projet qui fut finalement adopté par l'Assemblée législative, le 9 mars, par 47 voix contre 18 et, six jours plus tard, par le Conseil législatif, par 20 voix contre 14.

Il y eut une avalanche de pétitions contre le projet de loi, dans lesquelles on demandait qu'il soit réservé pour approbation royale ou que le Parlement soit dissous. On savait que le gouverneur général, lord Elgin, était personnellement contre cette idée, mais il décida que, comme le projet de loi des indemnités du Haut-Canada n'avait pas été réservé, il n'y avait pas de raison pour que

celui du Bas-Canada le soit. Des 31 députés du Haut-Canada qui votèrent en troisième lecture, 17 appuyèrent le bill et 14 s'y opposèrent, et des 10 députés d'origine britannique du Bas-Canada, 6 votèrent pour. Il aurait été contre les principes d'un gouvernement responsable d'exercer le droit de réserve à l'égard de ce projet de loi. Donc, lord Elgin, sur le conseil de ses ministres, se rendit à l'Hôtel du Parlement et, le 25 avril 1849, sanctionna la loi.

Une rumeur courait qu'il y aurait sûrement du grabuge et les tribunes se remplirent de curieux. Lorsque le projet de loi fut sanctionné selon la procédure habituelle, plusieurs personnes quittèrent la Chambre avec fracas et, quand lord Elgin se retira, la foule siffla son mécontentement. Le carrosse de lord Elgin fut littéralement bombardé d'oeufs, de pierres et d'autres projectiles. Rapidement, des notes circulèrent,

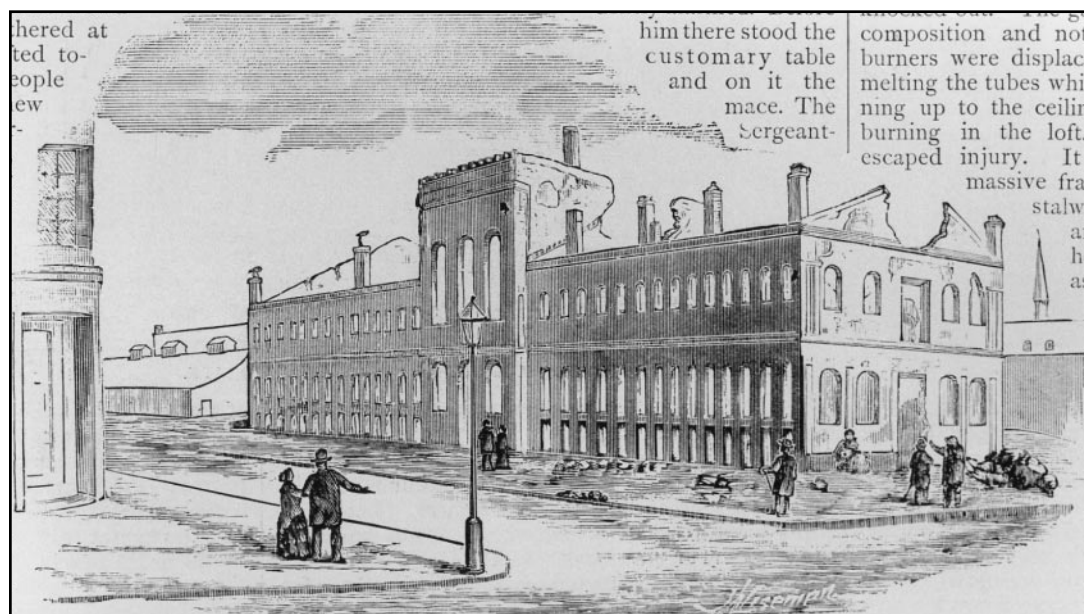


L'incendie de l'Hôtel du Parlement (marché Sainte-Anne) à Montréal, le 25 avril 1849.
(Source: *The Illustrated London News*, May 19, 1849, p. 313)

convoquant la tenue d'une assemblée publique, à 8 heures, au Champ-de-Mars. Les cloches des pompiers sonnèrent et une foule considérable s'assembla. On prononça des discours passionnés, des résolutions fermes furent adoptées et, finalement, une clameur s'éleva: «Au Parlement!» «À Monklands!» (la résidence du gouverneur général), «À bas lord Elgin!» La foule se dirigea vers l'Hôtel du Parlement. En chemin, les émeutiers passèrent devant les bureaux du *Pilot*, principal porte-parole du gouvernement. Les vitres furent cassées et l'on s'apprêtait à mettre le feu, quand quelqu'un cria que les édifices adjacents appartenaient à des gens loyaux. Le Parlement était en session. Les procédures furent interrompues par une pluie de pierres lancées à travers les fenêtres. La foule se fraya un chemin à l'intérieur et les parlementaires durent fuir pour échapper au danger. Les émeutiers étaient prêts à tout. Le mobilier fut saccagé et un incroyable désordre s'installa. Un manifestant s'assit sur le fauteuil de l'Orateur et déclara le

Parlement dissous. On emporta la masse, mais elle fut finalement rapportée à l'Orateur, à son hôtel. Enfin, à l'aide de torches, on mit le feu à l'édifice qui fut détruit rapidement ainsi que tout ce qu'il contenait. Des 20 000 livres que renfermait la bibliothèque, seulement une centaine purent être sauvées. Toutes les archives furent brûlées. Un portrait grandeur nature de la reine Victoria, qui avait coûté 2000\$, put être épargné, mais il fut passablement endommagé. On l'apporta à l'hôtel Donegana où il resta plusieurs mois, jusqu'à ce que l'hôtel soit incendié. Mais on réussit encore une fois à le sauver en enlevant la toile de son cadre. Il fut restauré et on peut maintenant le voir à la Chambre du Sénat, à Ottawa. L'édifice et son contenu étaient assurés pour une somme de 12 000 £ que les assureurs refusèrent de payer parce que le feu était d'origine criminelle.

Le bâtiment détruit était en pierre de chaux de Montréal et d'une architecture



Les ruines du marché Sainte-Anne, à Montréal, au lendemain de l'émeute.
(Source: *The Montreal Daily Star - Carnival Number*, Janvier-février 1887)

simple mais agréable, sans ornements à l'exception d'un portique à chaque extrémité. Il mesurait 340 pieds de long sur 50 pieds de large, la partie centrale excédant de 4 pieds. Il avait coûté 30 000 £ et avait été prévu pour un marché public, mais il fut loué pour des bureaux, moyennant 2 500 £ par année, jusqu'à ce que le siège du gouvernement quitte Kingston.

Lorsque les émeutiers quittèrent le Champ-de-Mars, des troupes furent appelées en renfort, mais elles arrivèrent trop tard pour prévenir la destruction des édifices. On s'empara des pompes pour empêcher qu'elles soient utilisées pour combattre les flammes.

Le Parlement se réunit le jour suivant dans l'édifice du marché Bonsecours. Des députés de l'opposition, dont sir Allan McNab, jetèrent le blâme davantage sur le gouvernement que sur la population pour ce qui était arrivé, et un membre déclara que le projet de loi portant sur les pertes dues à la

rébellion justifiait bien la destruction de l'Hôtel du Parlement.

Le lendemain de l'incendie, la foule se rassembla à la maison de l'honorable La Fontaine [premier ministre] et y mit le feu. Les flammes furent éteintes, mais la bibliothèque renfermant des livres d'une grande valeur ainsi que le mobilier furent détruits. Heureusement que les membres de sa famille étaient absents, parce que la foule était tellement en colère qu'ils auraient pu être blessés sérieusement. Le 11 mai, sa maison fut attaquée de nouveau. Les troupes tirèrent une salve et la foule se retira, un homme ayant été tué.

Les émeutiers n'avaient pas encore passé leur colère. La ville était en proie au désordre. Une foule encercla l'Hôtel du Gouvernement, menaçant de le prendre d'assaut et de tuer lord Elgin. Une confrontation entre les soldats et la population était imminente, mais elle fut heureusement évitée grâce à l'action

énergique de M. Gagy, un député, qui réussit à contenir les émeutiers. Des députés furent attaqués et les maisons de plusieurs membres du Parlement et de leurs partisans furent endommagées. On accusa le gouvernement d'être trop indulgent envers les émeutiers, mais sa tolérance permit de prévenir un bain de sang et, à part quelques fenêtres brisées, les seuls dommages à la propriété furent ceux subis par les membres du Parlement. On fit quelques arrestations pour incendie criminel, mais il n'y eut aucune poursuite.

Deux jours après l'incendie de l'Hôtel du Parlement, une réunion des «amis de la paix», comme on les appelait, se tint au Champ-de-Mars. Une adresse fut envoyée à la reine, lui demandant de rappeler lord Elgin et de rejeter cette loi odieuse. Par contre, le gouvernement adopta une résolution approuvant le geste du gouverneur général. En se rendant aux bureaux du gouvernement pour recevoir cette adresse, lord Elgin fut attaqué et, à son retour, il fut agressé de nouveau; son frère, le colonel Bruce, qui l'accompagnait dans son carrosse, fut blessé par une pierre. Des députés furent également attaqués. Les manifestations d'hostilité se poursuivirent quelque temps et lord Elgin jugea plus prudent de quitter temporairement la ville.

Des manifestations eurent lieu dans quelques villes du Haut-Canada, mais, en règle générale, on approuva la ligne de conduite de lord Elgin qui reçut de nombreuses lettres d'approbation. L'une d'elles, en provenance de Toronto, portait la signature de près de la moitié de la population mâle adulte. La députation qui se rendit à Montréal pour la présenter fut assaillie quand elle arriva dans la ville.

Lord Elgin offrit sa démission, mais le secrétaire des Colonies l'assura de l'approbation des autorités de la métropole et du désir de la reine de le voir rester en fonction, ce à quoi il consentit.



Sir Allan Napier McNab
(Source: Archives nationales du Canada, C-117075)

Le Parlement fut prorogé le 30 mai, mais lord Elgin, ayant été attaqué et blessé à deux reprises, n'assista pas à la cérémonie.

Le gouvernement mit en vigueur les dispositions de cette loi controversée. L'agitation se continua et la «Ligue anglo-américaine» vit le jour à Montréal, avec des ramifications à Toronto, à Kingston et dans d'autres villes du Haut-Canada. L'opposition au gouvernement, le protectionnisme, un Conseil législatif élu et l'union des provinces britanniques d'Amérique du Nord constituaient des points importants de son programme. Il est intéressant de noter que tous ces changements constitutionnels ont été progressivement réalisés au fil du temps. Des éléments discordants empêchaient une action unie de la part de la Ligue. Une convention fut tenue à Kingston, au cours de

laquelle on proposa de récuser lord Elgin devant la Chambre des Lords. Sir Allan McNab et l'honorable W. Cayley furent envoyés en Angleterre pour influencer l'opinion britannique. Le gouvernement envoya sir Francis Hincks pour contrecarrer leur action. Des discussions dans les deux chambres du Parlement britannique aboutirent au maintien de lord Elgin. Devant cet échec, la Ligue se souleva et proposa l'annexion aux États-Unis. Un manifeste fut signé par plusieurs personnalités montréalaises importantes, incluant des noms comme John Redpath, John Molson, William Molson, D. L. Macpherson, L. H. Holton, John Ross, Q.C., E.G. Penny, Thos. Workman, Wm. Workman, John Frothingham, John Torrance, J.G. Mackenzie, Benjamin Holmes, John Leeming, Theodore Hart, Theodore Lyman, Peter Redpath, Stanley Bagg et plusieurs autres. Certains d'entre eux attendirent 10 ou 12 ans avant de se déclarer «constitutionnalistes», en opposition avec les «Patriotes» de 1837-1838.

Entre-temps, l'arrestation de plusieurs émeutiers dans le but de les traîner devant les tribunaux souleva de nouveaux troubles et la maison de La Fontaine fut attaquée de nouveau. Lord Elgin se dirigea vers l'ouest et il y eut quelques manifestations d'hostilité à Toronto. Une tentative pour brûler son effigie à Québec échoua et on tint plutôt une assemblée monstre pour approuver sa conduite.

Bien qu'en général le parti tory ait été contre la ligne de conduite adoptée par le gouverneur Elgin, tous n'endossaient pas cette position. En effet, dans une missive qu'il envoya à lord Grey, secrétaire des Colonies, en date du 30 avril 1849, décrivant les émeutes et les autres événements, Elgin déclare que John Wilson, un membre influent du parti tory dans le Haut-Canada, et A. T. Galt, un autre membre de ce parti (qui devint subséquemment une figure dominante dans

les affaires canadiennes et qui avait été élu quelques jours auparavant dans une circonscription largement anglophone du Bas-Canada), approuvaient sa conduite. Il existe également des preuves qui montrent que certains de ceux qui participèrent à l'agitation qui se termina par l'incendie de l'Hôtel du Parlement et la naissance du mouvement d'annexion se classent eux-mêmes parmi les réformistes. Sir Allan McNab, le chef du parti tory, considérait qu'un gouvernement guidé par les principes britanniques ne convenait pas pour le Canada.

Parlant de cet événement malheureux, McMullen, dans son histoire du Canada, fait remarquer que les émeutiers à Paris respectent les édifices publics et les oeuvres d'art, alors qu'à Montréal ils n'épargnaient rien. La valeur des propriétés détruites cette nuit-là était supérieure au montant total des indemnités versées en vertu de la loi d'indemnisation. Ce geste gratuit a coûté cher à la ville. Le Parlement ne siégea plus jamais à Montréal. Aucun siège du gouvernement n'y fut établi en permanence et, pendant un certain temps, la Chambre siégea en alternance à Toronto et à Québec tous les quatre ans. Ce système itinérant, qui nécessitait le déménagement de tous les fonctionnaires, des archives, de la bibliothèque et de tout l'attirail gouvernemental, et qui causait une longue interruption des travaux, ne pouvait plus continuer. Après quelques années, des démarches furent entreprises pour désigner une capitale permanente. Le Parlement ne put arriver à un accord et la question fut finalement soumise à Sa Majesté la reine Victoria, qui choisit Ottawa. On tenta de casser la décision de la reine, mais le gouvernement de l'époque l'accepta avec loyauté. Des édifices fonctionnels furent construits et le siège du gouvernement déménagea à Ottawa en 1866.

LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES D'INFORMATION ET D'ÉTUDES PARLEMENTAIRES : QUESTIONS PRÉALABLES

William H. Robinson

Congressional Research Service,
Washington

Chaque assemblée devra faire un nombre important de choix si on désire enrichir la fonction recherche et, par la suite, suggérer une multiplicité d'options politiques aux parlementaires. En général, les choix à faire supposent un arbitrage entre des objectifs opposés.

A. Recherche par les partis ou par un service central?

La fonction recherche peut relever de plusieurs entités au sein d'une assemblée législative: des parlementaires considérés individuellement, des partis, des commissions, du secrétariat administratif, ou encore d'un bureau privé. En principe, des études peuvent être réalisées à tous ces endroits, étant donné qu'il ne peut y avoir excès de recherche pour les assemblées. Cependant, il est important de tenir compte de l'origine des études et d'une inévitable alternative : travaux objectifs faits pour l'ensemble de l'Assemblée ou travaux plus orientés faits par les employés des partis.

L'expérience américaine en la matière est révélatrice. En modifiant, en 1970, le *Legislative Reorganization Act* de 1946, le Congrès optait pour un accroissement de ses ressources d'analyse de manière à se donner la possibilité d'établir des solutions de rechange et de se doter d'instruments de même niveau que l'exécutif. Le Congrès considéra alors diverses options et décida de regrouper les ressources analytiques afin d'accroître son efficacité et de ne pas accorder de ressources supplémentaires aux commissions ou aux parlementaires. On se fixa comme objectif de tripler le personnel du Congressional Research Service (appelé

jusque-là Legislative Reference Service et comptant environ 300 employés). On confia au CRS le mandat de présenter des solutions de rechange, d'en évaluer les conséquences et de travailler en étroite collaboration avec les commissions législatives.

Le regroupement des compétences est, pour plusieurs raisons, source d'une efficacité accrue : seule une organisation relativement importante peut anticiper les questions à venir dans la sphère politique, faire des états de situation en profondeur et présenter des options politiques possibles. Il est plus efficient de créer un service central accessible à l'ensemble de l'assemblée, lequel réalisera des études d'arrière-plan objectives et bien fondées qui seront mises à la disposition de tous. Accorder les mêmes moyens aux partis et aux commissions mène au gaspillage et au double emploi. Les recherches faites au sein des groupes politiques sont peu diffusées, au demeurant, et leur origine les marque d'une teinture partisane qui en limite la portée. Les consensus sont plus faciles à obtenir quand on peut faire fond sur les faits essentiels. Même si les partis sont en désaccord sur les solutions politiques, ils devraient pouvoir s'entendre sur la nature des questions. Grâce à de petites équipes, les partis peuvent utiliser l'information de base et définir les options préférées.

B. Recherche pour les commissions ou pour les parlementaires?

La plupart des spécialistes des institutions législatives pensent que les décisions parlementaires les plus importantes sont arrêtées au sein des commissions.

Le rôle des commissions parlementaires américaines est essentiel même si les partis politiques sont plus faibles que leurs pendants européens. Aussi, le CRS met-il la plus grande partie de ses ressources à la disposition des commissions. Une telle priorité est fixée dans la loi (modifications au *Legislative Reorganization Act* de 1946 adoptées en 1970) et réitérée dans les principes établis par le Joint Committee on the Library. En contact avec les activités législatives, les spécialistes du CRS suivent pas à pas les projets de loi et peuvent fournir les informations utiles le temps venu. Bien informés, les agents du Service sont en mesure de produire rapidement des sommaires législatifs et de les rendre accessibles aux parlementaires, répondant ainsi aux besoins des commissions d'abord et à ceux des parlementaires ensuite. De la sorte, les ressources analytiques, quand même limitées, sont mises, d'abord et avant tout, à la disposition des commissions, élément le plus important du processus législatif.

Au demeurant, une telle pratique assure l'identification de possibles options et l'évaluation de leurs effets et conséquences, préoccupations importantes des membres des commissions.

Enfin, si l'on veut que le personnel des commissions et celui des groupes politiques apprécient les études de l'organisme central, on doit disposer d'un nombre suffisant de spécialistes qui soient en mesure d'offrir des prestations hors de portée des employés des commissions ou des partis. De là, la justification d'une large équipe et des perspectives de spécialisation qui en découlent.

C. Travaux d'anticipation ou travaux ad hoc?

À l'heure actuelle, la plupart des assemblées disposent d'une marge restreinte à l'égard des travaux faits par anticipation. Si l'on veut augmenter leur part, il faudra passer par quelques étapes :

obtention de moyens supplémentaires pour le service central d'études et d'analyse (on pourra viser un bassin de 50 à 100 spécialistes dans les pays les plus importants); possibilité d'engager des spécialistes de niveau intermédiaire ou supérieur en provenance d'autres organismes (formule utilisée par le CRS pour établir ses marques au cours des années d'expansion qui ont suivi l'adoption de la loi de 1970). Les idées nouvelles en provenance de l'extérieur ont d'ailleurs contribué à donner un second souffle au Service. On utilise la même pratique pour le recrutement des gestionnaires (ce fut le cas des deux derniers responsables de division recrutés).

Une telle méthode de recrutement a une conséquence d'importance. De fait, le recrutement extérieur et la rétention des collaborateurs supposent un niveau de salaires comparable à celui de l'administration gouvernementale. De fait, la loi fondamentale du Service (le *Legislative Reorganization Act*, modifiée) fixe, à responsabilités égales, le salaire des spécialistes d'expérience au même niveau que celui des employés les mieux rémunérés de l'administration.

D. Documentation officinale ou extemporanée?

Les services d'études ont à envisager une autre alternative : préparation d'informations taillées sur mesure à la suite des requêtes d'un parlementaire ou réalisation d'études générales destinées à satisfaire des préoccupations communes. Celles-ci impliquent un important fardeau de lecture pour le député ou pour le sénateur, mais elles facilitent la gestion des demandes d'information; celles-là répondent à des besoins bien définis, mais elles sont coûteuses.

L'important n'est pas d'opter pour l'une ou l'autre des approches, mais plutôt d'en arriver à un juste équilibre et à la meilleure façon de combler les besoins de l'assemblée.

L'évolution du Congressional Research Service au cours des trente dernières années servira ici d'illustration. Au départ, on répondit aux demandes individuelles en réalisant des études ad hoc. Si l'on recevait plus d'une fois la même demande, on masquait le nom du demandeur et on tirait une photocopie du texte déjà préparé. Vers 1975, à la suite d'une augmentation importante de l'effectif, on s'efforça de rédiger davantage de rapports planifiés par le Service et l'on créa, sous le nom d'*Issue Briefs*, une nouvelle collection (laquelle devint le vecteur principal de l'information législative destinée aux parlementaires).

Même si l'on continua de préparer des études ad hoc, le poids relatif de celles destinées à une diffusion générale et visant la satisfaction d'une vaste majorité de requêtes augmenta de beaucoup dans les dernières années de la décennie 70 et pendant les années 80. Le grand nombre de rapports disponibles permit aux agents de recherche de se concentrer davantage sur les travaux spécialisés des commissions, car référenciers et agents faisaient fond sur les documents et rapports disponibles pour satisfaire rapidement près des deux tiers des demandes acheminées au CRS durant la période.

On se rendit compte, à la suite d'une analyse stratégique et d'entrevues dites de «focus group», réalisées au début des années 1990, que les parlementaires souhaitaient des rapports concis et adaptés à leurs besoins. Présentement, la moitié des rapports et «fact sheets» signalés dans le catalogue du Service comptent respectivement de deux à cinq pages et une page. Parallèlement, on rédige plus de notes à la suite de demandes individuelles.

Toutes les assemblées... peuvent tirer profit d'un nombre accru de rapports analytiques et de fiches descriptives destinés aux élus et aux commissions. Si l'on augmente le nombre d'agents, de tels rapports pourront être produits et on pourra

également mettre à la disposition des commissions et des groupes politiques davantage de travaux analytiques et d'options de rechange. La disponibilité de tels documents rendra le service central de recherche plus efficace et, simultanément, améliorera la qualité des prestations destinées aux parlementaires et aux commissions.

E. Quelques mots sur la technologie

Il est important de signaler le rôle primordial, au sein des assemblées, de l'informatique et des télécommunications en regard de l'amélioration et de la rapidité des travaux de recherche et d'analyse.

Les ressources électroniques (banques de données, cédéroms) accélèrent, pour les chercheurs, le repérage et la consultation de l'information et, en conséquence, elles améliorent le temps de réponse et rendent possible l'augmentation des sources consultées à l'intérieur des délais impartis. Elles ouvrent également la porte à la consultation à distance par les parlementaires, par les membres des commissions et par les employés du service central eux-mêmes, et ce libre-service libère d'autant les documentalistes.

Les télécommunications (courriel et Internet) contribuent à agrandir le bassin des ressources de législation et d'experts étrangers et à accélérer la livraison des dossiers idoines aux agents de recherche ou aux utilisateurs. C'est ainsi que le CRS prépare une série de notes électroniques portant sur les politiques publiques à l'intention des membres du Congrès et des employés. La collection, consultable sur l'Intranet, tire profit au maximum des liens hypertextes menant aux lois, aux rapports et aux autres kiosques électroniques. Un certain nombre de *CRS reports* et d'*Issue Briefs* en texte intégral portant sur les questions de politiques publiques sont disponibles sur le réseau électronique

interne. Le tout est consultable jour et nuit et on peut en tirer des copies papier. Un système de télécopie à la demande est également en fonction et permet d'acheminer de courts documents. Des données récentes révèlent que l'utilisation des répertoires électroniques a augmenté de 68% par rapport à l'année précédente et qu'elle représente approximativement 45% des prestations d'ensemble (données de janvier-mars 1998 comparées à celles du même trimestre de 1997).

(Source: William H. Robinson, «Key Questions or Issues in Developing Information and Research Services for a Parliament», dans *Parliamentary Libraries and Research Services in Central and Eastern Europe; Building More Effective Legislatures* / edited by William H. Robinson and Raymont Gastelum,... (IFLA Publications; 87; München : K.G. Saur, 1998), p. 218-223.) (Traduction : Gaston Bernier, directeur de la Bibliothèque)

EXPOSITION

Présentement, à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, on peut visiter une exposition préparée par l'archiviste de l'Assemblée.

Parmi les pièces exposées, on note un volume emprunté par Maurice Duplessis en mai 1947 et resté en sa possession jusqu'à sa mort en 1959, le registre des serments des députés élus entre 1884 et 1979, des documents relatifs à l'affaire Blanche Garneau et quelques textes de loi historiques (Loi du Cadenas, entre autres).

LE FAUTEUIL DU PRÉSIDENT

Gaston Deschênes, historien
Service de la recherche

La tradition

La coutume voulait autrefois que chaque « orateur » parte avec son fauteuil et cette tradition semble avoir été presque toujours respectée¹. En 1883, Louis Beaubien², troisième président, appuyait sa prétention sur « une vieille coutume » et mentionnait que le premier président, Joseph-Godric Blanchet, avait eu son fauteuil. Une interpellation de 1908³ confirme qu'un fauteuil a été acquis pour chacun des orateurs au moins depuis 1887. On sait, par les *Comptes publics* ou par le fait qu'un fauteuil existe bel et bien à tel endroit, que la tradition s'est poursuivie par la suite. Une réclamation formulée par l'ancien président

T.-D. Bouchard, en 1938, nous révèle qu'il pouvait y avoir des exceptions. Président de 1930 à 1935, il avait laissé son fauteuil à son successeur (pour l'accommoder), mais ce dernier (Dugas) n'a fait qu'un très bref mandat en 1936 et n'a pas eu le temps de s'en commander un. Le nouveau gouvernement ayant décidé de garder le fauteuil pour Paul Sauvé, Bouchard plaida le respect de la



L'Assemblée législative sous la présidence de Félix-Gabriel Marchand, en 1887. On peut voir que le fauteuil du président était alors nettement différent de ceux qu'on a fabriqués à partir de la fin des années 1880.

(Source: ANQ, Québec, P600-6/100, Photo: A.R. Roy).

tradition avec tellement d'insistance qu'il gagna finalement sa cause et reçut un fauteuil fabriqué par la maison Villeneuve, de Saint-Romuald, le 27 janvier 1939⁴.

Il y a eu au moins une autre exception, qui nous ramène au fauteuil utilisé actuellement. Au début de 1970, le scénario de 1936 se reproduit. Élu le 24 février, monsieur Fréchette utilise temporairement le fauteuil de monsieur Lebel (qui en prendra possession par la suite). La présidence de monsieur Fréchette se termine abruptement et prématurément par la dissolution le 12 mars. Le fauteuil fabriqué au cours de l'été 1970

est utilisé par monsieur Lavoie pendant six ans et il a été utilisé par tous ses successeurs, monsieur Lavoie y ayant renoncé en décembre 1976⁵.

Le fauteuil actuel

Le fauteuil du Président de l'Assemblée nationale a été réalisé en 1970 par Henri



Le fauteuil de Jules Tessier, Orateur de l'Assemblée législative de 1897 à 1901, a été réalisé selon le modèle conçu par Eugène-Étienne Taché en 1887. (Source: ANQ, Québec, P600-6/T-9, Photo: Roger Bédard)



Le fauteuil du président du Conseil législatif (ici, celui de Thomas Chapais, président du Conseil législatif de 1895 à 1897) a aussi été fabriqué selon le modèle de Taché. (Source: ANQ-Québec, fonds EOQ., 80-63-E4)

Trudelle, sculpteur de Saint-Romuald. Désy⁶ mentionne que ce fauteuil a été «commencé par Henri Trudelle, décédé avant d'avoir pu le terminer». Nous savons cependant, par le témoignage de sa fille Claudette et de son frère Paul⁷, qu'il a bel et bien fabriqué ce fauteuil chez lui et qu'il était pratiquement terminé, qu'il ne restait qu'à le poncer et à le teindre, quand le sculpteur est décédé, le 25 août 1970. Nous n'avons aucun document pouvant établir quand et à qui exactement il a été commandé. Monsieur Trudelle aurait été un sous-contractant de la Menuiserie Deslauriers et fils.

Son auteur

Né à Lévis en 1906 du mariage de J.-Georges Trudelle et d'Honorine Émond, Henri Trudelle appartenait à ce que Léopold Désy a appelé «l'école de sculpture de Saint-

Romuald». Son père avait été un apprenti du sculpteur-entrepreneur Joseph Saint-Hilaire, puis premier sculpteur et, finalement, gérant du fameux atelier des Villeneuve où son fils Henri l'a rejoint, en 1923, pour cinq ans d'apprentissage.

En 1928, J.-Georges Trudelle décide d'ouvrir son propre atelier à Saint-Romuald et de se spécialiser en ameublement d'église. Ses fils se joignent à lui, dont Henri qui a exécuté presque toute la sculpture de l'atelier, de 1928 à 1950, exception faite des tâches que son père se réservait⁸. Son frère Armand le considérait comme «un des meilleurs sculpteurs» de la province⁹.

Quand J.-Georges Trudelle meurt en février 1950, Armand prend la direction de l'atelier qui réunit quatre frères Trudelle. En 1955, cette entreprise remplace les portes de l'aile Grande Allée de l'Hôtel du Parlement et,



À l'ouverture de la session de 1960, madame Gagnon a pris place aux côtés de son mari, le lieutenant-gouverneur. Elle utilisait alors le fauteuil du président du Conseil, un nouveau modèle en usage après la guerre et conçu sur le même modèle que le fauteuil vice-royal.
(Source: ANQ-Québec, Fonds MCQ - M85-0162)



M. Jean-Noël Lavoie a mis fin à une vieille tradition en laissant à l'Assemblée le fauteuil qu'il avait occupé de 1970 à 1976. (Source: Coll. Assemblée nationale, huile sur toile par Philippe Panneton, 1977, photo: Claude Bureau)

l'année suivante, Henri fabrique le fauteuil du nouvel orateur de l'Assemblée, Maurice Tellier. La même année, l'entreprise ferme et Henri Trudelle continue à son compte jusqu'à sa mort en 1970.

Une plaque commémorative

En octobre 1996, une plaque commémorative a été apposée sur le fauteuil et dévoilée en présence des membres de la famille.

« Réalisé en 1970 et utilisé en premier lieu par le président Jean-Noël Lavoie, ce fauteuil est resté la propriété de l'Assemblée nationale, rompant ainsi avec la

tradition selon laquelle un fauteuil était fabriqué pour chacun des Orateurs qui pouvait alors l'emporter au terme de son mandat.

Son auteur, le sculpteur Henri Trudelle (1906-1970), est issu de «l'école de sculpture de Saint-Romuald» qui a formé de nombreux artisans, notamment J.-Georges Trudelle (1877-1950), père d' Henri Trudelle, et Lauréat Vallière (1888-1973) qui ont aussi sculpté des fauteuils pour les présidents de l'Assemblée législative.

Québec, 23 octobre 1996 »



Le Président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Pierre Charbonneau, accompagné de représentants de la famille du sculpteur Henri Trudelle, lors du dévoilement de la plaque commémorative, en octobre 1996. Depuis les années quarante, le modèle Taché a été considérablement modifié.
(Source: Assemblée nationale, photo: Daniel Lessard)

1. Les données que nous possédons sur les fauteuils sont très parcellaires. Des recherches avaient été entreprises à l'Assemblée nationale, il y a une vingtaine d'années, mais elles ont été interrompues au début des années 1980, par manque de ressources, et peu de personnes se sont intéressées à ce sujet à l'extérieur, l'exception étant Léopold Désy qui a consacré quelques pages aux fauteuils des présidents dans son livre intitulé *Lauréat Vallière et l'École de sculpture de Saint-Romuald, 1852-1973* (Sainte-Foy, La Liberté, 1983, p. 184-186). Les données fournies par Désy s'appuient souvent sur les nôtres (pour les années 1897-1919 notamment). Désy a constaté lui aussi qu'elles sont très difficiles à réunir. Il n'a pas creusé plus loin que 1895 et les données qu'il possède pour les années postérieures à 1930 concernent à peu près uniquement Lauréat Vallière.

Le problème vient notamment du fait que nous n'avons pas d'archives sur les fauteuils puisque la gestion des édifices parlementaires dépendait, jusqu'en 1984, du ministère des Travaux publics et que le dépouillement des archives de ce ministère n'a pas été fait totalement. Jusqu'au début des années 1900, les rapports de ce ministère étaient assez détaillés pour permettre d'y

trouver les dépenses les plus insignifiantes, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Comble de malheur, la partie des archives des Travaux publics qui concernait l'Assemblée pour les années 1920 environ à 1975 est vraisemblablement disparue!

Par ailleurs, on ne peut toujours se fier sur l'identité du fournisseur mentionné dans les archives (ou les *Comptes publics*) pour connaître le véritable créateur. La fabrication d'un fauteuil pouvait être confiée à un atelier qui comptait plusieurs sculpteurs susceptibles d'en réclamer la paternité, d'où la difficulté d'accoler un nom sur chaque fauteuil. Certains seraient signés, mais encore faut-il retrouver des fauteuils dispersés aux quatre coins du Québec.

2. *Débats*, 1883, p. 1502.

3. *Journaux*, 25 avril 1908.

4. *Le Devoir*, 27 janvier 1939.

5. *Journal des débats*, 22 décembre 1976, p. 243.

6. Désy, *op. cit.*, p. 186

7. Entrevues téléphoniques réalisées à l'automne 1996.

8. Désy, *op. cit.*, p. 35.

9. Désy, *op. cit.*, p. 34.

LES INCUNABLES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Jean-Luc Fortin
Service de la référence

Incunable se dit d'un livre imprimé avant l'année 1500¹. Le mot vient du latin *incunabula*: berceau, première enfance, origine, commencement. En 1500, se termine le premier demi-siècle de l'essor de l'imprimerie. Cinquante ans auparavant, Gutenberg révolutionnait le métier d'imprimeur en inventant la typographie moderne. Le premier incunable célèbre est la Bible de Mayence, appelée aussi «Bible de Gutenberg», imprimée en 1454 ou 1455.

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale possède six incunables, imprimés entre 1472 et 1498. Dans la description des incunables, on voit souvent le point d'interrogation (?) pour marquer une incertitude car, dans les premiers temps de l'imprimerie, certains livres n'avaient ni page de titre ni colophon. De ce fait, il est souvent impossible d'établir avec certitude la date de publication, de même que le lieu d'édition et le nom de l'imprimeur.

D'OÙ VIENNENT-ILS?

Nos incunables proviennent tous de la bibliothèque de P.-J.-O. Chauveau, premier ministre de la province, de juillet 1867 à février 1873. «Chauveau fut un collectionneur avisé de livres anciens et modernes. Au cours de sa vie, il rassembla une bibliothèque choisie de 7000 ouvrages... dont la majeure partie est aujourd'hui conservée à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec².» Cette collection de livres fut achetée aux héritiers de Chauveau par le Gouvernement provincial, en 1892. Dans le *Rapport du bibliothécaire* déposé en Chambre le 13 janvier 1893, on fait état de 6723 volumes et brochures provenant de la «bibliothèque Chauveau» et intégrés aux autres collections de la Bibliothèque de la législature au cours de l'année 1892.

BIBLIOGRAPHIE

Année: 1472?

Auteur: Thomas d'Aquin, saint (1225?-1274)

Titre: *De articulis fidei et ecclesie sacramentis*

Édition: [Sans nom, sans lieu, sans date] Cologne?

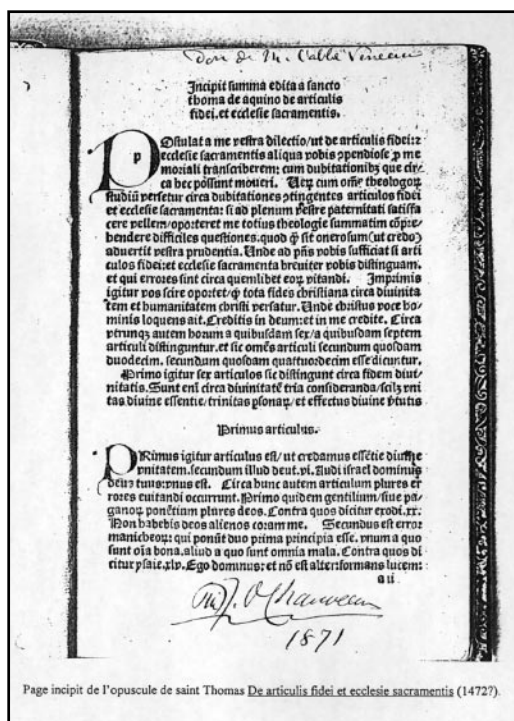
Description: 21 pages non numérotées; 36 lignes par page; caractères gothiques

Sujet: Sacrements

Notes: Dans une note manuscrite jointe au volume, P.-J.-O. Chauveau écrit que «cet incunable est probablement le plus ancien qu'il y ait en Canada». D'après l'inventaire de F. Goff³, ce serait l'unique exemplaire en terre canadienne. Il fut donné à Chauveau par l'abbé Verreau⁴ en 1871.

État: Notre exemplaire est en bon état, mais la reliure est bien postérieure à l'édition.

...



Page incipit de l'opuscule de saint Thomas *De articulis fidei et ecclesie sacramentis* (1472?).



Première page de la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin. La page de «l'incipit» (en français: ici commence) contient souvent le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage, comme c'est le cas ici.

Année: 1473

Auteur: Thomas d'Aquin, saint (1225?-1274)

Titre: *Summa theologiae, Prima pars*

Édition: [Padua], Albertus de Stendael

Description: 256 pages non numérotées; impression sur 2 colonnes de 48 lignes; caractères gothiques; lettrines enluminées

Sujet: Théologie; Église catholique

Notes: Note manuscrite de Chauveau à la fin du volume le qualifiant «d'incunable rare». Selon Brunet⁵, c'est la deuxième plus ancienne édition de la *Prima pars* de la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin. Elle fut acquise par Chauveau en mars 1878.

État: Notre exemplaire est en mauvais état. Reliure ancienne, mais très usée. Très nombreuses traces d'eau et d'humidité; autres taches diverses; papier jauni; nombre de feuillets détachés.

- Année:** 1483
- Auteur:** Orose, Paul, ou Paulus Orosius (né vers 390)
- Titre:** (édition sans page de titre). Le titre habituellement reconnu est: *Historiae adversus paganos*, mais on trouve aussi *Historiarum adversus paganos*
- Édition:** Venetiis (Venise), Octavianus Scotus
- Description:** 158 pages non chiffrées; volume divisé en sept livres (Libri I à VII)
- Sujet:** Apologétique: Histoire ancienne
Cet ouvrage fut commandé à Orose par saint Augustin. C'est une histoire universelle au service d'une thèse: les malheurs du monde ne sont pas dus à l'abandon des dieux païens, mais sont plutôt la conséquence du péché d'Adam.
- Notes:** Cet incunable a été donné à Chauveau par Alphonse Lusignan⁶. La page de garde porte la signature de ce dernier avec l'inscription «Souvenir affectueux». Dans ses cahiers manuscrits *Mes livres rares*⁷, Chauveau dit que Lusignan l'a acheté chez un bouquiniste à New York. La marge de droite de la page de l'incipit porte la signature de Chauveau et «1867.»
La page de garde porte aussi l'autographe de M. James Stevenson. Dionne⁸ dit qu'il s'agit de John James Stevenson (1841-1924), ce qui est probable, car ce géologue américain est né et a fait sa carrière à New York.
- État:** Notre exemplaire est en mauvaise condition. Dos déchiré à deux endroits; couverture gondolée; quelques pages déchirées; toutes les pages portent des traces d'eau et d'humidité; beaucoup piqué des vers. D'après la description de Dionne⁸, les vermoultures sont antérieures à 1892.
- ...
- Année:** 1495
- Auteur:** Bernard de Clairvaux, saint (1090 ou 1091-1153)
- Titre:** *Opuscula Divi Bernardi Abbatis Clarevallensis*
- Édition:** Brescia [Angelus et Jacobus Britannicus]
Cette édition est dite de Theophilus Brixianus dont un éloge de Saint Bernard précède le texte des *Opuscula*: «De vita moribus Divi Bernardi».
- Description:** Non paginé. 692 pages au total, dont 31 pour le texte de Theophilus qui est en caractères romains. Le texte des *Opuscula* est sur 2 colonnes en caractères gothiques. Lettrines enluminées.
- Sujet:** Église catholique - Doctrines
- Notes:** Chauveau a acquis le volume en juin 1872. Il ne précise pas de qui, mais il ajoute sous sa signature sur la page de titre: ex-libris H.A.B. Verreau⁴. Comme en fait foi la page de garde, l'abbé Verreau l'avait reçu d'un de ses anciens

élèves en 1869: «Témoignage de respect et de reconnaissance. Présenté à Monsieur l'abbé H. Verreau, Ptre, Principal de l'École normale J. Cartier, Par son ancien élève V.E. Archambault⁹, Montréal 5 octobre 1869.» Chauveau précise dans ses cahiers ⁷ qu' Archambault, alors principal de l'Académie commerciale de Montréal, l'avait acheté à la vente des livres de M. Adélard Boucher¹⁰ dont l'autographe apparaît sur la page de titre avec la mention «Montréal-July 1858.»

Chauveau fait état de quatre possesseurs de cet incunable antérieurs à Boucher. Le premier nom a été effacé et est illisible. Le deuxième nom a été rayé et l'écriture (au bas de la première page de texte) a été partiellement coupée lors d'une reliure subséquente. En 1872, Chauveau avait déchiffré: Frs Joannis Bapta Arduini ordinarii presbytr de Albineis, 1610⁷. Les noms des deux autres propriétaires sont encore lisibles sur la page de titre: Jos. Aould, London, 1805, et Dawson Turner, 1821, dont les armes étaient sur le plat du livre. Malheureusement, une nouvelle reliure au cours du présent siècle a anéanti le blason de Turner¹¹.

État: En considérant son âge, notre exemplaire est en bon état: le papier est légèrement ocré et il y a très peu de taches qui ressortent.

Année: 1497

...

Auteur: Jamblique ou Iamblichus (ca 250-ca 330)

Titre: *De mysteriis Aegyptorum, Chaldaeorum, Assyriorum*

Édition: Venetiis (Venise): Aldi, 1497

Description: 370 pages non chiffrées; in-folio; imprimé en caractères romains. La qualité d'impression de cet incunable est admirable. D'ailleurs, la renommée de l'imprimeur Aldus Manutius (en français Alde Manuce) a traversé les siècles. Au titre principal, s'ajoutent: Proclus de sacrificio & magia. Porphyrius de divinis atq daemonibus. Synesius Platonius de somniis. Psellus de daemonibus. Expositio Prisciani & Marsilii in Theophrastu de sensu, phantasia & intellectu. Alcinoi Platonici philosophi liber de doctria Platonis. Speusippi Platonis discipuli liber de platonis difinitionibus. Psythagorae philosophi aurea verba. Symbola Pithagorae philosophi. Xenocratis philosophi platonici liber de morte. Marsilii Ficini liber de voluptate.

Sujet: Théurgie; néo-platonisme; surnaturel; mysticisme. Jamblique de Chalcis (Syrie) fut un élève de Porphyre et un disciple de Plotin.

Notes: Chauveau a apposé sa signature sur la page de titre et sur le plat de la couverture, suivie de 1878 et «Ex dono...(?)... Petrus Lagacé¹², Principalis Normalis Scholae Lavalensis.»

État: Sauf la reliure, notre exemplaire est en assez bon état: le papier est peu jauni, mais quelques feuillets se détachent et quelques coins de pages sont pliés. La reliure est gondolée et déchirée à plusieurs endroits. Déjà, au XIX^e siècle, Brunet¹³ disait que les exemplaires en bon état étaient assez rares.

...

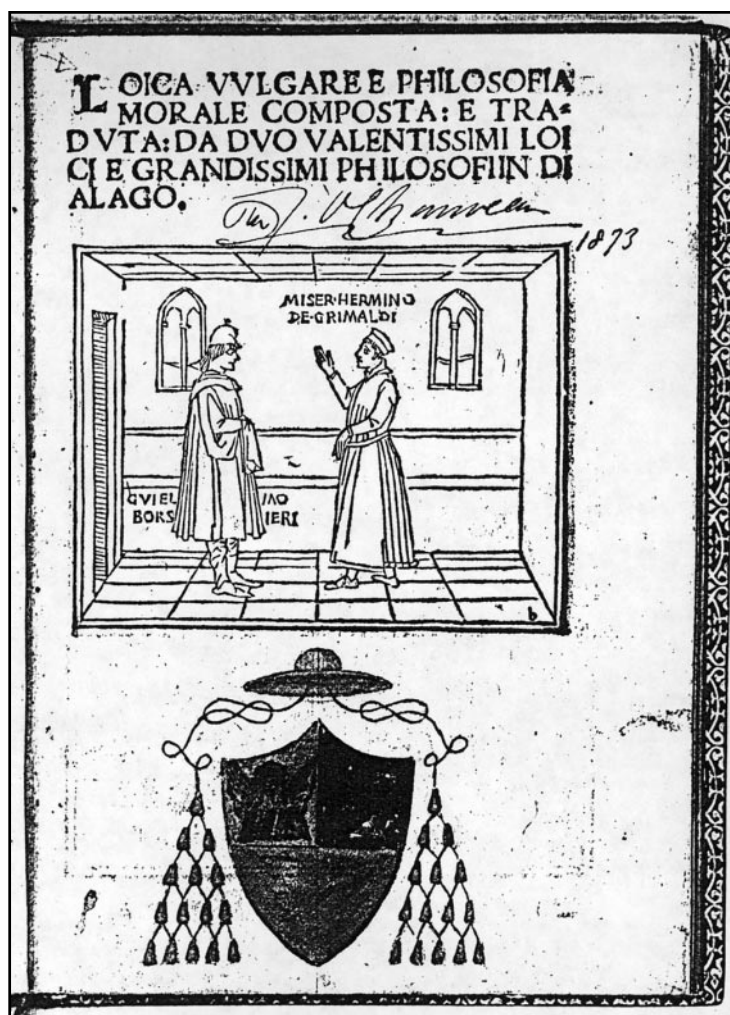
Année: 1498

Auteur: Campora, Jacopo (XV^e siècle), évêque de Caffa (on le trouve aussi sous le nom de Giacomo Camfaro, de Jacobus Camphora et de Jacques Camporea, avec variantes du prénom Jacopo, ou Giacomo). Le colophon donne Iacobo Champhora da Genoua.

Titre: *Loica vulgare e filosofia morale composta e traduta da duo valentissimi loici e grandissimi filosofi in dialago* (sic).

Édition: Venexia (Venise), per maestro Massino Stampador de Monti ferrato da Sustreuo de Bonello, del mese de marzo 1498.

Description: 72 pages non chiffrées; caractères romains. La page de titre porte une vignette et en dessous sont peintes les armes d'un cardinal.



Sujet: La morale et la logique sont traitées sous forme de dialogues, tel qu'annoncé par le sous-titre

Page de titre illustrée (en couleurs) de *Loica vulgare* (1498).

Notes: Au-dessus de sa signature, sur la page de garde, Chauveau a inscrit: «donné par M. l'abbé Verreau,⁴ Montréal 24 Mai 1873.» Chauveau dit encore: «Ce joli incunable a été acheté par M. l'abbé Verreau à la vente du célèbre amateur M. Potier, libraire de la Bibliothèque nationale, Paris, 1872⁷.» D'après Goff⁴, nous serions la seule bibliothèque en Amérique à posséder cet incunable. Brunet¹⁵ ne mentionne pas cette édition, ce qui laisse supposer qu'il était déjà rare au XIX^e siècle.

État: Notre exemplaire est en bon état: papier très peu jauni et presque pas de taches. La reliure, probablement du XIX^e siècle, est joliment décorée et peu usée; elle commence cependant à casser dans la charnière.

...

SIMPLES CURIOSITÉS OU PATRIMOINE?

Pourquoi garder des incunables? Leur contenu n'est-il pas anachronique et loin de nos préoccupations? D'une part, il est certain que la littérature des incunables n'intéresse à peu près personne en dehors de quelques exégètes; d'autre part, les textes anciens qui ont acquis une certaine pérennité ont été maintes fois réédités depuis le XV^e siècle. Nous serions donc peu justifiés de conserver les incunables pour les connaissances qu'ils contiennent.

Présentent-ils quelque intérêt en tant qu'objets matériels? Souvent, oui; car certains incunables sont de véritables oeuvres d'art. Mais, indépendamment de leur qualité esthétique, ils sont importants pour observer l'évolution de la typographie et des techniques d'impression. Encore là, cependant, le cercle des intéressés se limite aux spécialistes et aux bibliophiles.

En cette époque de rationalité administrative où la notion d'utilité est devenue le critère premier du développement et de la gestion des ressources documentaires, ne devrait-on pas envoyer les incunables au recyclage? La réponse peut être oui ou non, selon qu'on rejette ou pas la notion de patrimoine; car les imprimés antérieurs au XVI^e siècle font partie du patrimoine universel et ceux que nous avons ici se rattachent à notre patrimoine national. Pourquoi considérer les incunables comme ayant une valeur patrimoniale? Depuis l'invention de Gutenberg, tout le monde reconnaît le caractère éminemment révolutionnaire de l'imprimerie. Le réputé historien

Fernand Baudin écrit dans l'exorde de son livre sur *l'effet Gutenberg* que «le nombre des effets Gutenberg est évidemment incalculable¹⁶.» Le premier de ces effets fut l'apparition même du livre, d'où l'idée de considérer les premiers imprimés comme représentant un jalon important dans l'histoire de l'humanité. Même si aujourd'hui leur contenu est généralement désuet, il faut souligner qu'ils ont permis la transmission de textes plus anciens qui, autrement, auraient probablement été perdus à jamais.

En quoi les incunables de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale se rattachent-ils au patrimoine québécois? Comme nous l'avons mentionné plus haut, ils ont tous appartenu au premier des premiers ministres du Québec. De plus, la Province ayant fait l'effort de les acheter en 1892, ils sont depuis un bien national. Prenons garde de dissocier les hommes et les livres:

«La Bibliothèque joue en politique un rôle essentiel, car elle possède les instruments et les guides du fonctionnement de l'État. Elle renseigne sur les mouvements de la nature et des sociétés humaines, garde la mémoire des révolutions, des grands et des petits événements, décrit et analyse les hommes et l'univers. Elle ne garantit pas la pérennité du pouvoir, mais elle représente une prudence dans sa gestion à court et à long terme.»¹⁷

Ce constat n'est pas seulement celui de Gallichan, il a été établi, entre autres, par le philosophe français Robert Damien dans son essai *Bibliothèque et État*, publié aux Presses universitaires de France en 1995.

Notes à la page suivante.

Notes

1. La limite de l'année 1500 est assez générale, mais on trouve aussi dans quelques dictionnaires et encyclopédies 1501. Les répertoires d'incunables mentionnent souvent des éditions de l'année 1500 et parfois même au-delà. D'une autre façon, on dit que ce sont les ouvrages imprimés en Europe jusqu'à la fin du XV^e siècle.

2. Gilles Gallichan, «P.-J.-O. Chauveau: homme d'État, homme de lettres», *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 19, nos 1-2 (mai 1990), p. 9.

3. Goff, Frederick R., *Incunabula in American libraries*, New York, The Bibliographical Society of America, 1964.

4. Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste Verreau (1828-1901), prêtre catholique, professeur, administrateur scolaire, historien, polémiste, archiviste et auteur, était aussi un collectionneur de documents historiques (voir *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XIII).

5. Brunet, Jacques-Charles, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, Tome 5, colonne 825, Paris, Didot, 1864.

6. Alphonse Lusignan (1843-1892), avocat, écrivain, journaliste et fonctionnaire au Gouvernement fédéral.

7. Chauveau, Pierre-J.-O., *Mes livres rares* (sur la face intérieure de la couverture: Les livres rares de ma collection), No 1, I à X (manuscrit non paginé).

8. Dionne, Narcisse-Eutrope, «La Bibliothèque de la législature: le Fonds-Chauveau», *Le Courrier du livre*, no 14, juin 1897, p. 39.

9. Urgel-Eugène Archambeault (1834-1904), instituteur et administrateur scolaire (voir *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XIII).

10. Adélar-Joseph Boucher (1835-1912), organiste, maître de chapelle, marchand de musique, propriétaire de revues, compositeur, numismate et professeur (voir *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XIV).

11. Ni Aould, ni Turner ne font l'objet d'une notice dans les dictionnaires biographiques nationaux. D'après les indications que j'ai pu trouver, Dawson Turner était un botaniste anglais, né en 1775 et mort en 1858. Quant à ses armes, il y a bien un blason Turner dans le *Dictionary of the Peerage and Baronetage of the British Empire* (1869) de Sir Bernard Burke, mais la disparition de la reliure de l'incunable rend impossible toute confrontation.

12. Pierre Lagacé (1830-1884), prêtre et éducateur, fut principal de l'École normale Laval de 1871 à 1884 (cf. *Références biographiques Canada-Québec*, Vol. 3).

13. Brunet, *op. cit.*, tome 3, colonne 493.

14. Goff, *op. cit.*, le rapporte sous le titre *Dell' immortalità dell' anima* et mentionne comme imprimeur Manfredus de Bonellis, Mar. 1498. En considérant le mois et l'année, on peut présumer qu'il s'agit de *Loica vulgare*, car notre Bibliothèque ne semble pas avoir déjà possédé le *Dell' anima*.

15. Brunet, *op. cit.*, tome 1, colonne 1525, Paris, Didot, 1860.

16. Baudin, Fernand, *L'effet Gutenberg*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1994, p. 11.

17. Gilles Gallichan, «La bibliothèque du pouvoir et le pouvoir de la bibliothèque», *Documentation et bibliothèque*, vol. 42, no 4 (oct./déc. 1996), p. 172.

Comité de rédaction

Gaston Bernier
M.A. Buttazzoni
Gaston Deschênes

Coordination de la production

Danielle Chaput

Abonnement et composition

Louise Côté
(418-643-4567)

Conception et réalisation

graphique
Joan Deraîche

Impression

Service de l'imprimerie de
l'Assemblée nationale

Adresse

Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires
Québec (Québec)
G1A 1A3

Les idées exprimées dans les articles
n'engagent que leur auteur.
La reproduction des articles est permise
avec la mention de la source.

Dépôt légal - 2^e trimestre 1999
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0701-6808
